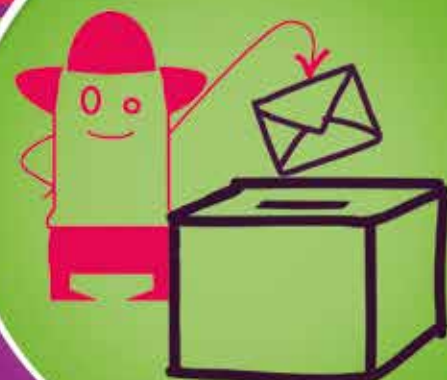


# LA P'TITE FABRIQUE

à Plélan le Grand

MODE D'EMPLOI

La commune de Plélan vous propose de contibuer à son 1<sup>er</sup> budget participatif.



Le principe est simple : la Ville consacre une enveloppe budgétaire de 7 000€ pour réaliser en 2021 le ou les projets que vous imaginez.

N'hésitez pas à proposer vos idées !

## LES GRANDES DATES

**À partir du 24 août** : retrait des dossiers de candidature

**1<sup>er</sup> sept. au 30 oct. 2020** : dépôt des projets

**Mi-novembre 2020** : sélection des projets éligibles

**Fin novembre 2020** : publication des projets retenus

**Décembre 2020** : présentation publique et vote par les Plélanaises et Plélanais

**Janvier 2021** : annonce des lauréats

**Février à juin 2021** : démarrage de la réalisation des projets

# MODE D'EMPLOI

## LES OBJECTIFS :

Proposer des projets qui contribuent à l'évolution de Plélan.

Vous impliquer dans les dépenses d'investissement en vous plaçant en tant qu'acteurs de la décision publique.

Favoriser une implication collective et citoyenne pour améliorer le cadre de vie.

## Quels projets ?

Les projets doivent être d'intérêt général et s'inscrire dans les thématiques suivantes : aménagement de l'espace public, nature et environnement, sécurité, solidarité et vivre ensemble, culture, sport et patrimoine, mobilité, économie, tourisme ...

## Qui peut déposer un projet ?

Citoyens\*, associations, collectifs, tout le monde peut déposer un projet.

\*de plus de 16 ans

## Comment retirer son dossier de projet ?

Les dossiers de candidature sont disponibles à l'accueil ou sur le site internet de la mairie

## Où déposer son projet ?

Directement en mairie, dans la boîte à lettres citoyenne ou par mail à : [communication@plelan-le-grand.fr](mailto:communication@plelan-le-grand.fr)

## Du dépôt de projet à la réalisation :

Les projets déposés sont analysés par un comité de suivi selon des critères techniques, financiers et juridiques.

Les projets éligibles seront présentés et soumis au vote des habitants lors d'un grand moment festif.

Le Conseil municipal officialise le résultat du choix citoyen et vote l'inscription du ou des projets retenus au budget d'investissement.

Les projets lauréats sont mis en œuvre au cours du premier semestre 2021.

**N'OUBLIEZ PAS DE VOTER POUR VOTRE PROJET PRÉFÉRÉ !**